RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de remplacement de certaines menuiseries extérieures de divers sites des membres du GHT

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 04 décembre 2026 à 12:00

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), établissement support du GHT 10
1 place de l'hôpital
BP 426
67091 STRASBOURG Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de remplacement de certaines menuiseries extérieures de divers sites des membres du GHT
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
1.7 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
2.5 - Insertion par l'activité économique 6
3 - Les intervenants 7
3.1 - Maîtrise d'ouvrage 7
3.2 - Conduite d'opération 7
3.3 - Contrôle technique 7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 12
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des accords-cadres 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de remplacement de certaines menuiseries extérieures de divers sites des membres du GHT

Le descriptif des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ses annexes et dans le bordereau des prix unitaires (BPU).

Lieu(x) d'exécution :
Divers sites des établissements du GHT

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lot(s) géographique(s) :

Lot(s)	Désignation
01	EPSAN et établissements extra-hospitaliers
02	Hôpitaux Universitaire de Strasbourg
03	Centre hospitalier de Sarrebourg
04	CRS Abreschviller - Niderviller
05	Centre Hospitalier Sainte Catherine de Saverne
06	Centre Hospitalier d'Erstein

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.
Si plusieurs lots sont attribués à un même titulaire, un seul acte d'engagement regroupant tous ces lots pourra être signé avec le ou les titulaire(s).

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45421132-8	Pose de fenêtres

Code principal	Description
45421000-4	Travaux de menuiserie

Lot(s)	Code principal	Description
01	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
01	45421132-8	Pose de fenêtres
01	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
02	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
02	45421132-8	Pose de fenêtres
02	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
03	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
03	45421132-8	Pose de fenêtres
03	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
04	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
04	45421132-8	Pose de fenêtres
04	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
05	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
05	45421132-8	Pose de fenêtres
05	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
06	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
06	45421132-8	Pose de fenêtres
06	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'établissement partie se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'établissement partie ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des considérations sociales et environnementales dont le détail est indiqué dans les documents de la consultation.
Dans le cadre de l'exécution du marché, chaque titulaire devra mettre en œuvre :

- Tous les moyens dont il dispose pour la protection de l'environnement. ;
- Une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion sociale porté à l'acte d'engagement.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	EPSAN et établissements extra-hospitaliers
02	Hôpitaux Universitaire de Strasbourg

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales.

Le facilitateur est :

<table>
<tr><td colspan="3">Relais 2D / Relais Chantiers
21b Avenue du Neuhof
67100 Strasbourg
03 88 23 32 81</td></tr>
<tr><td>Thomas Bardin
03 67 34 19 22
tbardin@relais2d.eu</td><td>Yolène Heideyer
03 88 23 32 83
yheideyer@relais2d.eu</td><td>Gilles Grosclaude
06 12 43 91 73
ggrosclaude@relais2d.eu</td></tr>
</table>

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée individuellement par l'établissement partie.

3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par l'établissement partie.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement par le budget de l'établissement bénéficiaire du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre de mémoire technique
- Le cadre du mémoire environnemental
- Attestation sur l'absence de participation d'entité russe, à signer obligatoirement dans les procédures formalisées
- Annexe CCAP/CCP : Traitement des données à caractère personnel
- Formulaires types pour les candidats : le DC1 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) et en cas de sous-traitance lors du dépôt de l'offre le DC4 (Déclaration de sous-traitance)

Il est disponible gratuitement pour chaque candidat.

L'établissement partie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'établissement partie des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les candidatures et offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Signature des pièces de la candidature et de l'offre :

Pour éviter les retards liés à la régularisation des pièces de la candidature et de l'offre, il est recommandé aux candidats de signer préalablement leurs attestations sur l'honneur et leur acte d'engagement avant le dépôt de leur pli. Cette signature préalable est simplement recommandée et ne constitue pas une obligation pour les candidats. Il sera exigé aux seuls candidats dont l'offre est retenue pour l'attribution d'apposer une signature électronique ou manuscrite conforme.

Les candidats sont informés que le dépôt d'un pli pour la présente consultation vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché lorsqu'ils sont attributaires.

Pièces de la candidature :

Les pièces de la candidature sont exigées conformément aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces justificatives de leurs capacités professionnelles, techniques, économiques et financières.

Les pièces demandées au titre de la situation juridique seront vérifiées avant l'attribution du marché auprès de chaque candidat retenu pour l'attribution.

Pour une accélération de la procédure de vérification, les candidats peuvent fournir, s'ils le souhaitent, les pièces demandées au titre de la situation juridique lors du dépôt de leur réponse.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Attestation de régularité fiscale pour l'année civile en cours	Non
Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales de moins de 6 mois	Non
Déclaration de non-emploi ou d'emploi de salariés étrangers soumis à une autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 (avec la précision de la date d'embauche, la nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail) ;	Non
Formulaires types pour les candidats : le DC1 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) et en cas de sous-traitance lors du dépôt de l'offre le DC4 (Déclaration de sous-traitance)	Oui
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Attestation d'assurance responsabilité civile/professionnelle en cours de validité	Non
Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'établissement partie. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le cadre du mémoire technique	Non
Le cadre du mémoire environnemental	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'EPSAN, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'établissement partie.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

COPIE DE SAUVEGARDE

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Cette copie doit être placée dans un pli portant les mentions suivantes :

COPIE DE SAUVEGARDENE PAS OUVRIR

Objet du marché public : Travaux de remplacement de certaines menuiseries extérieures de divers sites des membres du GHT

Raison sociale du candidat :

Le pli de la copie de sauvegarde peut être transmis ou déposé à l'adresse suivante :
EPSAN BRUMATH
Pôle Logistique Achats et Travaux
Bureau des Marchés

141 avenue de Strasbourg
BP 83
67173 BRUMATH Cedex

FORMAT DES DOCUMENTS

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les fichiers seront transmis dans un format largement exploitable.

Il est recommandé à chaque candidat de déposer un pli avec une taille limitée à 500 Mo. Lorsque le pli à déposer dépasse cette taille, il faut une technicité et un équipement approprié côté candidat et il faut prendre contact avec AW Solutions 48 heures minimum au préalable afin de préparer le dépôt du pli.

FORMAT DE SIGNATURE

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par l'EPSAN ou par l'attributaire ne disposant pas de signature électronique conforme.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

UTILISATION DE LA PLATEFORME AWS-ENTREPRISE

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. **L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .) et pour recevoir les alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).**

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail valable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. **Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne reçoit pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, dans le cas d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, d'une suppression de ladite adresse ou d'un recours à une entité externe pour le dépôt de la candidature.**

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'établissement partie peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Adéquation des moyens humains affectés au chantier	*10.0*
2.2-Adéquation des procédés d'exécution particuliers au regard du chantier	*10.0*
2.3-Organisation particulière du chantier	*10.0*
2.4-Qualité des matériaux proposés	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
3.1-Impact environnemental des matériaux proposés	*4.0*
3.2-Prévention et gestion des déchets pour ce chantier	*3.0*
3.3-Maîtrise des consommations de chantier, de son empreinte carbone et gestion des nuisances	*3.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (notamment de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans les offres, les candidats concernés pourront être invités par l'établissement partie à rectifier lesdites erreurs lors d'une demande de régularisation des offres. Dans ce cas, les candidats concernés devront régulariser leur offre pour que celle-ci soit considérée pour l'analyse. Tout refus de régularisation ou toute modification substantielle de l'offre, entraînera un rejet de l'offre comme étant irrégulière.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'établissement partie engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés sur la base des critères précédemment énoncés. Toutefois, l'établissement partie se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'établissement partie pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'EPSAN, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

En cas de litige, les parties s'engagent à trouver un accord amiable. A défaut, seul le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent en la matière.

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Le référé précontractuel avant la signature du contrat, en application des articles L 551-1 et suivants du Code de justice administrative ;
- Le référé contractuel après la signature du contrat en application des articles R 551-7 et L 551-13 et suivants du Code de justice administrative ;
- Le recours de pleine juridiction pouvant être exercé, par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon directe et certaine, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué ou de la publication de l'avis d'attribution ;
- Le recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du marché ou les décisions administratives ne portant pas sur l'attribution ou la signature du marché, en application des articles R 421-1 à R 421-7 et suivants du Code de justice administrative.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr